

713-27 Wch.  
o. - PF/vz

Berne, le 31 juillet 1975

Note de dossier

ONU

~~HR~~  
~~Mei~~  
~~HO~~  
~~GA~~  
~~BY~~  
SV (pour

M. Straus, de l'Ambassade des Etats-Unis, nous rend visite pour nous entretenir des deux sujets suivants:

(Israël)  
ofa

1. Le gouvernement américain est profondément préoccupé par la tournure que paraît prendre la prochaine Assemblée générale de l'ONU. S. mentionne la question de Corée et surtout l'exclusion possible d'Israël en attirant notre attention sur le discours prononcé par M. Kissinger à Milwaukee. Sur ce dernier point le Département d'Etat (qui a rédigé l'avis de droit ci-joint) essaie actuellement d'arrêter le mouvement amorcé à Djeddah et à Kampala. Pour ce faire, ses Ambassades entreprennent des démarches auprès notamment des gouvernements d'Asie et d'Amérique latine dans l'espoir d'éviter une décision analogue à la conférence des non-alignés à Lima le mois prochain. On donne partout à entendre qu'une mesure d'exclusion à la manière sud-africaine aurait des conséquences extrêmement graves. Le State Department souhaite que d'autres gouvernements fassent des démarches de ce genre, d'où la visite de S. qui pense que la Suisse pourrait intervenir de façon générale auprès des pays du Tiers Monde les plus modérés.

./.

- 2 -

Notre réponse a été qu'il n'était pas concevable que la Suisse exprime dans le cadre de démarches une opinion sur les conséquences d'une mesure éventuelle prise par une Assemblée dans laquelle elle ne siège pas sur l'avenir d'une organisation à laquelle elle n'appartient pas quand bien même nous collaborons étroitement avec plusieurs de ses organes. Nous avons souligné, en nous référant aux déclarations du Chef du Département à la dernière session du Conseil national, que les abus politiques dans les institutions dont nous sommes membres nous préoccupent également et que l'on peut concevoir que nous exprimions aussi ces préoccupations dans des conversations privées lorsque l'occasion s'en présentera.

2. S. souhaitait aussi savoir si nous avons enregistré une réaction de l'OLP à la suite de la réponse que nous avons donnée à l'Office des Nations Unies. Nous l'avons aussi renseigné sur le contenu, dans les grandes lignes, du statut dont bénéficierait le bureau d'observation.

Direction  
des organisations internationales  
p.o.



(Pictet)

1 annexe

Copie, avec annexe, est adressée à:

- Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
- Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales, Genève
- Direction politique